

Amnesty International Bénin plaide pour des réformes en santé publique

Dans le cadre de la campagne nationale sur l'éducation au droit à la santé au Bénin, Amnesty International Bénin et ses partenaires ont organisé, ce mardi 26 novembre 2024, une grande caravane motorisée de sensibilisation à travers la ville de Cotonou. Une foule composée d'hommes, de femmes et de jeunes est partie de la Place de l'Étoile Rouge, la caravane a emprunté plusieurs axes stratégiques avant de s'arrêter devant le ministère de la Santé, à Akpakpa.



Sur place, Orion Biao, Coordonnateur de l'Éducation aux droits humains à Amnesty International Bénin, a pris la parole pour livrer un message poignant. **« La santé est un droit fondamental de l'être humain, indispensable à l'exercice de tous les autres droits »**, a-t-il déclaré devant une assemblée

attentive. Il a également évoqué les conclusions alarmantes d'une étude menée par Amnesty International Bénin en 2023.

« Cette étude révèle que 71 % des usagers et usagères des services de santé estiment que leur droit à l'information n'est pas respecté. Le consentement aux soins, pourtant essentiel, reste un défi majeur. Pire encore, des femmes enceintes rapportent des abus allant de l'absence d'explications sur les soins reçus à des violences verbales et physiques », a-t-il dénoncé avec gravité.

Ces pratiques, a-t-il ajouté, exposent particulièrement les femmes à des vulnérabilités inacceptables dans un environnement hospitalier censé être protecteur.

Un plaidoyer fort devant le ministère de la Santé

Pour conclure, il a plaidé : « Nous souhaiterions compter sur votre sensibilité professionnelle pour accélérer les réformes et entreprendre des actions fortes visant à bannir toutes les pratiques de soins violentes et persistantes. »

Rappelons que de nombreuses personnes ont pris part à cette mobilisation, portant des messages invitant au respect du droit à la santé de la personne humaine au Bénin. Parmi les slogans inscrits sur les pancartes brandies, on pouvait lire :

« Les violences gynécologiques et obstétricales sont inacceptables. Exigeons des soins respectueux et humains. », « Chaque femme mérite un accouchement respectueux. », « La santé des femmes, c'est notre responsabilité à tous. », « Consentement, écoute, respect : des droits fondamentaux en gynécologie et obstétrique. », « Accoucher dans la dignité et le respect est un droit, pas un privilège. »

Megan Valère SOSSOU

Dialogue communautaire à Abomey : sensibilisation sur les droits à la santé et les violences gynécologiques

Un dialogue communautaire a rassemblé plusieurs acteurs ce samedi 2 novembre 2024 à Vidolé, dans la ville d'Abomey. Organisé par le Journal Santé Environnement en partenariat avec Amnesty International Bénin ce dialogue s'inscrit dans le cadre de la campagne pour le droit à la santé. L'objectif principal était de contribuer à l'amélioration du respect du droit à la santé en sensibilisant les différents acteurs sur les mécanismes de recours en cas de violations.



Cette rencontre a rassemblé une grande diversité de participants, parmi lesquels des élus locaux, des leaders féminins d'associations, des infirmières, des sages-femmes et des membres des comités de gestion des centres de santé d'Abomey.

A l'entame, Megan Valère SOSSOU a exposé le contexte et les objectifs de la campagne d'Amnesty International, permettant aux participantes de mieux comprendre l'importance de cette initiative. Une vidéo explicative de vingt minutes a été projetée pour sensibiliser aux violences gynécologiques et obstétricales. Madame Annick NONONHOU, sage-femme, juriste, et présidente du Réseau des Sages-femmes Amis des Patients (RSAP), a approfondi ces questions, abordant les aspects juridiques et les droits des patientes.



Des témoignages et échanges d'expériences ont enrichi les débats, révélant plusieurs défis au respect du droit à la santé, notamment un personnel de santé insuffisant et des équipements inadéquats dans les centres de santé.

La deuxième partie de la session a été dédiée à une présentation sur les droits des patients et les recours possibles en cas de violation, animée par Monsieur Megan Valère SOSSOU. Il a rappelé les droits fondamentaux des patients : bénéficier de soins de qualité, choisir librement leur praticien, être informé sur leur état de santé, et donner un consentement éclairé. Il a également abordé le droit d'introduire une plainte auprès d'un service de médiation en cas de non-respect de ces droits.

Échanges interactifs avec un engagement collectif

Des témoignages d'acteurs de terrain, comme celui de Madame Lucie Edwige BESSE, sage-femme à Zoumou, ont démontré les démarches internes pour traiter les cas de violations du droit à la santé. William DJISSA, représentant de l'autorité sanitaire, a souligné la nécessité d'une collaboration respectueuse entre agents de santé et usagers pour garantir ces droits.

Les participantes ont posé des questions, partagé leurs expériences et pris l'engagement de promouvoir le respect des droits de santé dans leurs communautés. Ils ont également promis de transmettre les informations acquises pour sensibiliser davantage leurs entourages.

Adèle Zohou, sage-femme au centre de santé de l'arrondissement de Djegbe, a exprimé son ressenti : « *Nous sommes heureuses d'apprendre ces pratiques qui respectent davantage le corps de la femme. Cependant, notre pays n'a pas encore les moyens d'adopter pleinement ces approches.* » A l'en croire, le défi est de taille, il est facile d'entendre ces beaux messages, mais leur application reste difficile, vu le contexte actuel et les défis auxquels nos services de santé font face.

Hortense Atakla, sage-femme à Adjahito, dans le centre-ville d'Abomey, a quant à elle souligné un important besoin : « *Une formation approfondie serait nécessaire pour mettre en œuvre efficacement ces nouvelles pratiques visant à renforcer le respect du droit à la santé de chacun.* »

Assohoto Carole, commerçante à Abomey, a apprécié l'initiative : « Si ces informations sont réellement appliquées, elles permettront de réduire les taux de mortalité dans les maternités. »

Aux termes de cette rencontre, une trentaine de participants à savoir : élus locaux, femmes leaders, infirmières, sages-femmes et membres des comités de gestion ont été mieux informés sur les violences gynécologiques, le droit à la santé

et les recours possibles. Ce dialogue communautaire organisé à Abomey, a contribué à la dynamisation de la communication entre les citoyens, les professionnels de santé et les autorités locales, pour le respect des droits de santé au Bénin.

Hornella ADOGBO-MEDAGBE

Amnesty International Bénin lance une campagne nationale pour le droit à la santé

Amnesty International Bénin a lancé ce vendredi 20 septembre 2024, une campagne nationale pour promouvoir le droit à la santé pour tous au Bénin. La cérémonie officielle de lancement s'est tenue à Cotonou, en présence d'acteurs du secteur de la santé, de la société civile, des médias et de nombreux autres acteurs. L'initiative, motivée par les nombreuses plaintes recueillies par l'organisation, vise à sensibiliser la population sur leurs droits en matière de santé et à renforcer les mécanismes de recours en cas de violations.



Dieudonné Dagbeto, Directeur Exécutif de Amnesty International Bénin

Pour Dieudonné Dagbeto, Directeur Exécutif de Amnesty International Bénin, la santé est un bien essentiel à la vie et au bien-être. Un droit fondamental indispensable à l'exercice des autres droits humains. C'est en lançant cette campagne, il espère qu'elle contribuera à assurer une bonne connaissance du droit à la santé au sein des populations et leur donner des informations sur les voies de recours et de dénonciations en cas de manquements. « Notre campagne portera sur la jouissance du droit à santé pour tous y compris les personnes privées de liberté. » a-t-il déclaré.

Soutien remarquable de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé

Représentant, le Président de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé, Habib OUITONA, a exprimé toute la satisfaction de l'ARS de savoir que les engagements pris au cours de l'atelier de mai à Grand-Popo sur la promotion du droit à la santé passe de projet à du concret. Il trouve en

cette initiative un appui précieux à sa mission de veiller à la réalisation du droit à la santé pour tous par l'amélioration continue de l'offre et de la qualité des soins. Tout en félicitant Amnesty International Bénin, il a renouvelé le soutien de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé. C'est une action salvatrice qui a pour effet de faire de chaque usager et de chaque communauté, un véritable acteur de sa santé a-t-il laissé entendre.

Les objectifs et les grands axes de la campagne sur l'éducation aux droits à la santé ont été présentés par Éric-Orion BIAO, Coordonnateur Education aux Droits Humains à Amnesty International Bénin. Une campagne nationale qui sera suivie d'un plaidoyer institutionnel. La campagne vise à sensibiliser non seulement les usagers, mais aussi les professionnels de la santé, afin que les droits des patients soient mieux respectés dans les établissements de soins. Sur une durée de 16 mois, cette campagne permettra dans un premier temps de sensibiliser la population et les professionnels de la santé sur les droits à la santé, puis lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques et enfin améliorer les conditions sanitaires en milieu carcéral.



Panel d'échange

La cérémonie de lancement a été suivie d'un panel de discussions sur le thème : « Réalités et défis du droit à la santé au Bénin ». Parmi les intervenants figuraient des experts tels que le Dr Crespin Soglohoun, membre de l'Autorité de Régulation du Secteur de la Santé, Mme Célestine AMETEPE, Secrétaire Générale de la Plateforme Nationale des Usagers du Secteur de la Santé (PNUSS), et le Professeur Emmanuel SAMBIENI, consultant principal de l'étude sur l'accès au droit à la santé en milieu urbain et périurbain.

Pour les différents partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes, cette campagne vient à point nommé. Ils ont exprimé leur engagement à s'impliquer dans la campagne pour sensibiliser les populations et les acteurs de la santé à observer les dispositions garantissant le droit de tous à la santé au Bénin.

Rappelons qu'avant de lancer cette campagne, Amnesty International Bénin avait commandité une étude en 2023 pour évaluer l'accès au droit à la santé en milieu urbain et

périurbain. Les résultats de cette étude ont mis en lumière des défaillances notables dans la jouissance de ce droit fondamental, notamment dans les centres de santé. Face à ces constats alarmants, l'organisation entend agir en informant et en mobilisant la population pour défendre ce droit essentiel.

Bien que le Bénin ait adhéré à plusieurs traités et accords garantissant le droit à la santé, sa mise en œuvre effective reste un défi. L'existence de ce droit dans les textes ne suffit pas. Il est impératif que tous les acteurs, y compris les citoyens, se mobilisent pour protéger et promouvoir ce droit.

Megan Valère SOSSOU

Campagne en faveur du Droit à la Santé au Bénin : Amnesty International Benin met les bouchées doubles

Dans le cadre de sa campagne visant à promouvoir le droit à la santé au Bénin, Amnesty International organise un atelier de présentation et d'implication des parties prenantes de la société civile à Grand Popo, du 22 au 24 mai 2024. Cette rencontre réunit des acteurs divers, dont des membres de la société civile, des journalistes, des médecins, des blogueurs et des activistes. L'objectif est de définir, en collaboration avec ces participants, les aspects prioritaires de la campagne et de proposer des stratégies pour assurer son efficacité.



Les participants en salle

Dieu Donné Dagbeto, Directeur Exécutif d'Amnesty International Bénin, a ouvert l'atelier en soulignant l'engagement de l'organisation envers les droits humains. Il a accueilli les participants en déclarant : « Depuis l'année dernière, nous avons commandité une étude dont les conclusions vous seront présentées. Le secrétariat national a décidé de poursuivre ce travail avec vous. Parce que nous n'allons pas inventer la roue. Nous savons que beaucoup d'organisations travaillent déjà sur la question. Nous avons des acquis. »

Le Directeur Exécutif a précisé que l'atelier de trois jours serait consacré à la réflexion, aux propositions et à la construction de solutions. « Nous espérons que les conclusions de cet atelier permettront de surmonter les obstacles actuels et d'améliorer le droit à la santé au Bénin », a-t-il ajouté.



Cérémonie inaugurale de l'atelier

Dans son allocution d'ouverture officielle de l'atelier, Dr Crespin Soglohoun, représentant l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé, a rappelé l'importance du droit à la santé. « La santé est un droit fondamental inaliénable de chaque être humain. Un droit qui est consacré dans de nombreux traités internationaux, y compris la Déclaration universelle des droits de l'Homme. » Il a encouragé les participants à partager leurs connaissances et à s'engager activement dans les discussions. « Nous croyons fermement que chaque individu, quelle que soit sa situation économique, a le droit d'accéder à des soins de santé de qualité sans discrimination ni exclusion », a-t-il conclu.

Plusieurs présentations sont au menu de cette rencontre, notamment l'étude sur le droit à la santé en milieu urbain et périurbain en 2023 et le dispositif de sécurité des patients

dans les établissements de santé. Les objectifs et les grandes lignes de la campagne ont également été présentés. Les participants, à travers des travaux de groupe, contribuent activement à la conception des outils et techniques nécessaires pour réussir cette campagne, qui sera déployée de manière physique, digitale et sur les médias.

Cet atelier plante le décor pour la campagne d'Amnesty International Bénin en faveur du droit à la santé au Bénin. Cette campagne permettra de sensibiliser le public et de conduire un plaidoyer institutionnel afin de garantir un accès équitable à des soins de santé de qualité pour tous les Béninois.

Megan Valère SOSSOU